



Stage de citoyenneté datant de 2012

Par **Forestier maxence**, le **18/06/2018** à **00:02**

Bonjour,

Suite à une "violence conjugale" (ainsi nommé suite à affrontement entre mon exe conjointe et moi même) en Novembre 2012, j'ai été convoqué par l'adjoint au procureur m'ayant demandé d'effectuer un stage de citoyenneté.

A cette époque j'étais donc dans l'attente d'une convocation à ce fameux stage que j'avais accepté mais du coup jamais effectué...

Puis ayant déménagé changé de travail et un peu de vie au passage (mon courrier était suivi) je n'ai pas eu de nouvelle depuis et je ne m'en suis effectivement plus occupé jusqu'à aujourd'hui.

Les fait remonte à 5 ans et demi et je ne saurais même plus dire quel était l'adjoint qui m'a reçus, ayant demandé à mon exe conjointe avec qui je communique de temps à autres si elle avait eut des nouvelles de cette affaire, elle m'indique que non rien du tout.

Ma question est donc la suivante, cette affaire est elle classé du fait ou je risque quelque chose si je ne fait pas les démarches nécessaires? En second lieu, cette affaire m'amène à être inscrit au taj depuis 2012 je suppose mais est ce un frein à une éventuelle présentation à un concours pénitencière ?

Merci de vos réponses